

Image not found or type unknown



UTILISATION ASSURANCE VIE

Par **MYNALA**, le **14/02/2014** à **13:38**

Bonjour,

Maman doit être placée pour des raisons de santé en maison de retraite. Sa retraite ne suffira pas à payer les frais. Nous souhaiterions utiliser l'assurance vie qu'elle a mis de côté.

Sachant que maman n'est plus vraiment apte à gérer ses finances (démence sénile) quelles sont les possibilités que nous avons ma soeur, mon frère et moi d'utiliser cette assurance vie pour régler les frais.

Doit on faire une sauvegarde de justice ou une mise sous curatelle pour utiliser cette assurance vie ?

Dans l'attente d'une réponse de votre part

Cordialement